

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-73 du 21 mars 2026 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment le 28^{ème} alinéa,

Direction générale des services

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Finances locales

Sous matière : Divers

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité d'accorder des mandats spéciaux en vue des déplacements suivants :

- A Marradi (Italie), à l'occasion de la fête de la châtaigne et dans le cadre du jumelage avec la Ville de Castelnaudary,
- A Paris, à l'occasion du congrès des Maires de France 2026.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

- De mandater Monsieur GREFFIER du 13 au 18 octobre 2026 et Madame ESCAFRE et Monsieur FREUDENREICH du 16 au 20 octobre pour représenter la Ville de Castelnaudary à Marradi,
- De mandater Madame GIRAL, Monsieur GREFFIER et Monsieur DEMANGEOT pour représenter la Ville de Castelnaudary au congrès des Maires de France du 24 au 25 novembre 2026,

OBJET : MANDATS SPECIAUX

Décision N°2026-254

ARTICLE 2 : que les frais liés à ces déplacements (frais d'inscription pour le congrès des Maires, transports, hébergement, restauration) seront pris en charge par la commune dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Publication le

0 9 OCT. 2026

Fait à Castelnaudary, le 08 Octobre 2026

Le Maire,
Philippe GREFFIER

